

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE), SSM Enseignement supérieur et recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies), Département des études statistiques de la recherche.

Au cours de sa réunion du 26 mars 2026 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises menée auprès de l'ensemble des entreprises (au sens de la LME de 2008) implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Objectifs : L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées sur le territoire français (France métropolitaine et DOM).

L'enquête vient en complément des enquêtes R&D menées sur les organismes publics, l'enseignement supérieur et les associations et groupements d'intérêt public. Elle permet ainsi d'obtenir des données sur le champ complet de la R&D en France conformément au règlement européen.

Historique et contexte : L'enquête sur la R&D dans les entreprises existe depuis 1963 (qui correspond à la première édition du manuel de Frascati). Elle a été informatisée en 1974. La collecte est réalisée à 100% par internet depuis 2010. Depuis le millésime 2022, l'échantillonnage est réalisé au niveau de l'entreprise au sens de la LME pour répondre aux besoins de diffusion à ce niveau, même si l'unité de collecte demeure l'unité légale.

L'enquête permet de répondre au règlement européen n°2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises. La collecte via une enquête n'est pas obligatoire dans le règlement, mais il n'existe pas de source administrative permettant de récupérer les données demandées dans le règlement européen. Tous les pays membres de l'UE ont recours à une enquête statistique. L'enquête répond également à une demande d'informations émanant des principaux acteurs économiques nationaux sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France.

Place dans le dispositif statistique et concertation : L'enquête est la seule source statistique de données détaillées sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France, telles qu'ils sont définis au niveau international. Les données recueillies dans le cadre de cette enquête n'ont notamment pas le même périmètre que celles demandées dans la déclaration fiscale « Crédit d'impôt en faveur de la recherche » (formulaire n°2069-A-SD). L'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises est le complément des enquêtes R&D auprès des « administrations » dans le dispositif statistique de suivi des activités de R&D réalisées en France géré par le SIES.

Un comité de concertation des utilisateurs est organisé en septembre. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs potentiels (invitations envoyées à des services du ministère, des organismes publics, des chercheurs et les principaux syndicats).

Questionnaire et collecte : Le questionnaire porte sur les 4 thèmes suivants : les dépenses intérieures de R&D (DIRD), les dépenses extérieures de R&D (DERD), les ressources externes effectives « directes » consacrées à la R&D, les personnels employés aux activités de R&D. Les millésimes impairs, le questionnaire est complété d'un module qui permet de recueillir des informations plus détaillées sur les chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris les doctorants) en personnes physiques (PP). La collecte se déroule de mai N+1 à décembre N+1 pour un millésime N, via la plateforme de collecte de la filière d'enquête mise en place à l'Insee (Platine). Le temps de réponse médian, calculé sur la dernière enquête, est de 60 minutes.

Utilisateurs et diffusion : Les utilisateurs des résultats issus de l'enquête sont des organismes internationaux (Eurostat, OCDE), le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des chercheurs, des collectivités locales, des organismes publics (Insee, Banque de France, ANR) – d'autres ministères (Transition écologique, Agriculture, Finances) ;

Les premiers résultats de l'enquête pour un millésime N sont diffusés en avril N+2 sous la forme d'une Note flash du SIES "Les dépenses de R&D des entreprises en N (données provisoires)" : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-depenses-de-rd-des-entreprises-en-2023-99099>. La première Note Flash relative au millésime 2026 sera diffusée en avril 2028. Les données sont versées au CASD à l'été N+2 pour un millésime N.

Remarques en commission : aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive ni en amont de ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **5 ans** à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les **années de collecte 2027-2031**